

Barème honoraires Transaction à la charge du vendeur (sauf convention contraire)

HONORAIRES À LA CHARGE EXCLUSIVE DU VENDEUR	
Jusqu'à 50 000 €	3 500 € TTC
de 50 001 € à 100 000 €	9 % TTC
de 100 001 € à 170 000 €	7 % TTC
de 170 001 € à 250 000 €	6 % TTC
de 250 001 € à 500 000 €	5 % TTC
de 500 001 € à 900 000 €	4,5 % TTC
de 900 001 € à 1 250 000 €	4 % TTC
> à 1 250 001 €	3,5 % TTC

1^{er} décembre 2024

Les estimations sont offertes

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire.

Atexia Transaction